RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

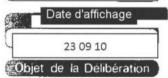
DÉPARTEMENT

HERAULT

NOMBRES DE MEMBRES



Date de la convocation
23 09 10



2010-10-09 Appel à projets Pôles d'Excellence Rurale Loi du 5 Avril 1884 - Article 56

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc & Vignobles

Séance du 11 octobre 2010

L'an deux mille dix

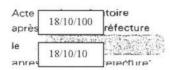
Et le onze octobre

à Dix huit heures , le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES

Présents: MM

F.BARSSE (Bédarieux), JL BARTHES (CdC Orb-Jaur), P.BEZIAT (CdC Lirou-Canal), F.BERTHOMIEU (CdC Lirou-Canal), F.BOUTES (Conseil Général), Y.CASSILI (CdC Monts Orb), N.ETIENNE (Conseil Général), C.FRANCES (CdC Saint-Chinian), F.GALBE (Commune Poujol/Orb), M.GIL (CdC Orb-Taurou), J. HUC (CdC Coteaux & Chateaux), RM.LOSMA (Bédarieux), F.MARTY (CdC Orb Jaur), H.OBIOLS (CdC Lirou et Canal du Midi), M.OLMOS (CdC Minervois), J.PALAYSI (CdC Saint-Chinian) JP.ROUANET (CdC Pays Saint-Ponais), G.ROUDIER (CdC Orb-Taurou), E.VILLANEUVA (CdC Faugères).





Objet : Appel à projets Pôles d'Excellence Rurale.

La DATAR a lancé fin 2009, un deuxième appel à projets «Pôles d'Excellence Rurale» (P.E.R). La première édition, en 2006, avait permis au Pays Haut Languedoc et Vignobles de bénéficier de subventions spécifiques de l'Etat, à hauteur de près de 900.000 €, sur la thématique du tourisme patrimonial (Vignoble du Rieu Berlou, Château et hameau post-médiéval de Dio, Remparts de Minerve, Echoppes de Neffiès).

Le deuxième appel à projets est organisé en deux sessions : la première session (février 2010) a porté sur la sélection de 115 dossiers, pour plus de 200 candidatures. La deuxième session sera close le 20 octobre prochain, la candidature étant à proposer parmi l'une des thématiques suivantes :

- l'accroissement de la capacité économique des territoires ruraux,
- les services publics,
- les transports,
- les télécentres,

et devant nécessairement répondre aux impératifs de l'appel à projets P.E.R :

- innovation et excellence rurale,
- gouvernance,
- partenariat public-privé,
- viabilité à long terme des opérations.

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles se propose de déposer un dossier de candidature, au titre de cette deuxième session, sur la thématique de l'accroissement de la capacité économique des territoires ruraux, appliquée à la diversification agricole des territoires ruraux.

En effet, depuis plusieurs années, le CADE, association gestionnaire du Jardin Méditerranéen de Roquebrun, a conduit des expérimentations avec des industriels du secteur des Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales (PPAM), avec le partenariat scientifique d'universités et de centres de recherche et le soutien financier du Conseil général de l'Hérault.

Les résultats d'analyses par les professionnels concernés, d'une part, les rapprochements avec des industriels du secteur, d'autre part, ont confirmé le potentiel important de développement économique lié à une demande croissante de plantes médicinales en cultures biologiques.

Il est donc proposé aujourd'hui, au delà de la démarche de recherche-développement menée par le CADE, d'engager un partenariat territorial, pour mettre en place progressivement une micro-filière territoriale de PPAM, intégrant sur le territoire, la culture de plantes médicinales et à parfum et la semi-transformation des productions : en effet, les laboratoires sont acheteurs de matière sèche, dont ils extraient les principes actifs.

2 6 OCT. 2010

SERVICE COURRIER

Trois opérations distinctes sont prévues dans le cadre du P.E.R:

- un plan de développement de cultures à parfum et médicinales biologiques, avec un objectif fixé d'une quarantaine d'hectares plantés à l'horizon 2015 en Iris Pallida (parfumerie) et en plantes médicinales : artichaut, reine des prés, bourrache, matricaire maritime, cassis, ballote ; ce volet intègre également les actions suivantes :
 - les nécessaires études agro-pédologiques préalables à la mise en place des cultures,
 - la création d'une pépinière, afin de préserver la propriété génétique des plants et la maîtrise des clones,
 - la constitution d'une banque de plants complémentaire,
 - la création d'un parc matériel adapté à ces nouvelles cultures,
 - la formation des agriculteurs aux itinéraires techniques ;
- la construction d'une plate-forme de semi-transformation intégrant :
 - une aire de lavage,
 - une aire de séchage,
 - un séchoir solaire bioclimatique, pour séchage des plantes à température constante,
 - un bâtiment d'analyses, de semi-transformation, de conditionnement et de stockage
- l'équipement de ce bâtiment en matériel pour les postes de travail suivants : arrivage/expédition, lavage, nettoyage, broyage, séchage, stockage, analyses.

Le partenariat mobilisé autour de ce projet associe les acteurs suivants :

- le CADE, porteur initial du projet, détenteur des savoir-faire, des contacts et contrats commerciaux, d'une importante banque de plants,
- des agriculteurs du territoire, intéressés à s'associer à la démarche et à la recherche de niches de diversification agricole,
- les Universités et Centres de Recherche qui accompagnent le CADE depuis le démarrage des expérimentations : Montpellier 1 (Pharmacie), Montpellier 2 (Sciences),
- la Communauté de Communes Orb-Jaur, porteuse du projet d'investissement immobilier ;
- le Pays Haut Languedoc et Vignobles, porteur de la candidature.

L'ensemble de ces partenaires va, par ailleurs, s'organiser autour d'une structure collective de type Société Coopérative Industrielle et Commerciale (S.C.I.C), en cinq collèges :

- le CADE, inventeur,
- les agriculteurs,
- les universités et centres de recherche,
- les chefs d'entreprise volontaires, membres du Club des Chefs d'Entreprise du Pays,
- les collectivités territoriales.

Chacun des membres apportera une contribution, en nature (CADE) ou en numéraires (autres apporteurs) à la constitution du capital social de la SCIC, de manière à lui permettre de démarrer son activité avec un fonds de roulement significatif.

Pour un coût total de 878.267 €, les crédits sollicités auprès de l'Europe et de l'Etat, au titre du PER, s'élèvent à 355.707 €, soit 40,5 %; des cofinancements complémentaires seront déposés auprès de la Région et du Département.



D'autres opérations, non éligibles au P.E.R seront portées par les partenaires, en autofinancement et/ou cofinancements :

- VRD terrain + bâtiment, à la charge de la Communauté de Communes Orb-Jaur,
- formation des agriculteurs,
- animation et suivi du projet, assumés par le Pays Haut Languedoc et Vignobles, par la mise à disposition de personnel sur trois ans.

Monsieur le Président propose à l'Assemblée de se prononcer :

- sur les orientations générales du projet proposé au titre de l'appel à projets Pôles d'Excellence Rurale,
- sur le principe de portage de l'opération par le Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles,
- sur le principe de la participation du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles au capital de la future S.C.I.C,

et de bien vouloir l'autoriser, en cas d'avis favorable, à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ouï l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur les orientations générales du projet proposé au titre de l'appel à projets Pôles d'Excellence Rurale, sur le principe de portage de l'opération par le Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles, sur le principe de la participation du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles au capital de la future S.C.I.C, et autorise le Président à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon, le 11 octobre 2010.

Le Président, Francis BOUTES

> SOUS-PREFECTURE RECULE

> > 2 6 OCT. 2010

SERVICE COURRIER